

Matrice de composition du conseil de Collège royal International

1. Objectif et portée

La matrice de composition du conseil d'administration de Collège royal International (CRI) aide à cerner et à orienter les besoins de recrutement et de perfectionnement, afin que le conseil reflète la diversité, les qualités, les connaissances, les compétences et l'expertise nécessaires à la gouvernance de CRI.

Elle harmonise les exigences des statuts de CRI en fournissant plus de renseignements sur la diversité et les qualifications requises pour former un conseil d'administration compétent et inclusif.

2. Définitions et acronymes

Cette section définit les principaux termes utilisés dans la politique.

Conseil d'administration de CRI	Groupe de dirigeants de Collège royal Canada International, appelé Collège royal International (CRI)
Administrateur ou administratrice	Membre du conseil d'administration de CRI
Membre CCG	Membre du Conseil du Collège royal Comité des candidatures/de la gouvernance
Collège royal	Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada

3. Politique

3.1 COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE CRI

- Selon les statuts de Collège royal International, le conseil d'administration peut compter de trois à 15 administrateurs ou administratrices. En général, au moins deux des 15 administrateurs sont des membres du Conseil du Collège royal.
- Le président du conseil d'administration est nommé par les membres parmi les administrateurs ou administratrices.
- Les premier et second vice-présidents du conseil d'administration sont nommés parmi les administrateurs ou administratrices.

- d) Les modifications à la composition du conseil d'administration telle que décrite dans les statuts sont approuvés par les membres de CRI, conformément à la *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*.

3.2 ADMISSIBILITÉ À UN POSTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

- a) Le conseil d'administration peut compter des médecins praticiens, des chefs d'entreprise et des membres du secteur public, afin de bien remplir le mandat global de CRI.

3.3 DIVERSITÉ DU CONSEIL

- a) La composition du conseil d'administration doit refléter la diversité sociale (genre, âge, etc.), professionnelle et d'expérience requise pour que les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI) fassent partie intégrante des activités et des affaires de CRI.

Une représentation diversifiée au sein d'un conseil d'administration apporte un plus large éventail de points de vue en raison des expériences, des modes de pensée et des compétences individuelles particulières. Il se trouve alors dans une meilleure position pour examiner et régler des questions complexes au nom de ses nombreux intervenants et partenaires.

La diversité au sein du conseil d'administration de CRI sera assurée :

- En faisant la promotion des compétences requises pour y siéger;
- En lançant un appel de candidatures ouvert;
- En assurant l'application d'un processus de sélection juste et transparent par le Comité des candidatures/de la gouvernance.

Nous encourageons toutes les personnes intéressées et qualifiées à poser leur candidature. Nous accorderons la même attention à chaque candidature, sans égard à des facteurs comme la race, l'ascendance, le lieu de naissance, l'origine ethnique, la citoyenneté, les croyances, le sexe, l'orientation sexuelle, l'âge, l'état matrimonial, la situation de famille ou la déficience.

Le CCG suivra les données démographiques agrégées du conseil d'administration à l'aide de la matrice démographique (annexe A). Celle-ci évoluera à mesure que l'organisation et la société auront développé leur compréhension et leur application de l'EDI.

3.4 MESURES D'ADAPTATION

- a) Le Collège royal et CRI croient aux droits des personnes handicapées et en font la promotion, conformément au Code des droits de la personne de l'Ontario, à la *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO, 2005) et aux Normes d'accessibilité intégrées qui en découlent. Afin de respecter ces normes, le Collège royal et CRI feront tout en leur pouvoir pour assurer la pleine participation au conseil de CRI.

3.5 QUALIFICATIONS REQUISES

- a) Les administrateurs doivent être disposés à faire avancer les buts et les objectifs du Collège royal et de CRI tels qu'ils sont définis dans la vision, la mission et le plan stratégique conjoints.
- b) Les administrateurs doivent posséder diverses compétences en matière de gouvernance et axées sur la mission. Les compétences présentées à l'annexe B sont révisées régulièrement par le conseil d'administration de CRI avec l'aide de l'équipe de gouvernance, afin qu'elles demeurent pertinentes et reflètent les besoins actuels de l'organisation.
- c) Les administrateurs doivent incarner les valeurs du Collège royal, soit l'intégrité, la collaboration et le respect. Ils doivent aussi :
 - Traiter les autres équitablement;
 - Demeurer ouverts d'esprit et réceptifs à l'opinion d'autrui;
 - Poser des questions et soulever des préoccupations de façon respectueuse;
 - Demeurer objectifs et indépendants d'esprit;
 - Aider à établir un espace sécuritaire, respectueux et stimulant propice à un libre échange d'idées;
 - Promouvoir les principes d'équité, de diversité et d'inclusion (EDI);
 - Faire des choix éclairés;
 - Promouvoir l'amélioration continue de la qualité.

4. Rôles et responsabilités

Le **conseil d'administration de CRI** est responsable d'examiner la présente matrice (y compris les données démographiques et les compétences) environ tous les deux ans afin de préparer un appel de candidatures dans le cadre du processus électoral.

Les **administrateurs** sont responsables de remplir un questionnaire et de s'évaluer en fonction de la liste de compétences de l'annexe B au moins tous les deux ans.

Le **président du conseil et la présidente et directrice générale de CRI** sont responsables de confirmer les compétences particulières des candidats durant chaque cycle électoral ou de nomination au conseil d'administration.

Tous les **administrateurs potentiels** sont responsables de remplir un questionnaire et de s'évaluer en fonction des compétences choisies dans le cadre du recrutement.

Le **Comité des candidatures/de la gouvernance** reçoit les données sur les compétences et les données démographiques fournies au conseil d'administration et aux candidats; il les utilise pour faire des choix éclairés sur les candidatures des administrateurs. Il doit assurer la prise en compte et l'application des principes d'EDI lorsque des candidatures sont proposées pour pourvoir aux postes vacants au conseil d'administration.

Sous la direction de la secrétaire générale, l'**Unité de la gouvernance** du Collège royal est responsable d'appuyer le président, la présidente et directrice générale, le conseil d'administration et le CCG dans l'exercice de leurs rôles et de leurs responsabilités.

5. Application

Cette politique est appliquée par le biais des règlements relatifs au recrutement, aux mises en candidature et aux élections au conseil d'administration. Le Comité des candidatures/de la gouvernance veille à ce que le processus électoral soit équitable, transparent et inclusif.

6. Références

- Statuts n° 6 de Collège royal International Canada
- Règlements relatifs aux mises en candidature et aux élections au conseil d'administration
- *Loi canadienne sur les organisations à but non lucratif*
- Code des droits de la personne de l'Ontario et *Loi sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario* (LAPHO, 2005)
- Normes relatives aux données en vue de repérer et de surveiller le racisme systémique (Ontario)
- Code canadien du bénévolat

7. Coordonnées

Pour obtenir des informations ou des précisions :

Secrétaire générale du Collège royal

Unité de la gouvernance, Cabinet de la directrice générale

Collège royal des médecins et chirurgiens du Canada.

Ottawa (Ontario)

613-730-2571

8. Annexes

Annexe A : Données démographiques sur le conseil d'administration de CRI

Annexe B : Compétences stratégiques et en matière de gouvernance axées sur la mission

9. Fiche de la politique

N° de la politique	
Résolution la plus récente :	Résolution n° 2022/23-02; CRI: 2022-04-22
Résolution(s) précédente(s) :	Résolution n° 2019/20-06; CRI: 2019-04-08
Approuvée par :	Conseil d'administration de CRI
Date d'approbation :	22 avril 2022
Parcours d'approbation :	Conseil d'administration de CRI
Entrée en vigueur :	22 avril 2022
Prochaine révision :	2024
Bureau du Collège royal :	CDG, Unité de la gouvernance

Version :	Modifications mineures approuvées par la secrétaire générale [juin 2022]
Mots clés :	Conseil d'administration de CRI, gouvernance, élections
Cote de sécurité de l'information	Public

Annexe A : Données démographiques sur le conseil d'administration de CRI

Au nom du Comité des candidatures/de la gouvernance, l'équipe de gouvernance recueille des données démographiques sur les administrateurs actuels et potentiels du conseil d'administration. Les données recueillies sont présentées sous forme agrégée pour aider le conseil d'administration et le comité à comprendre les déséquilibres qui existent dans la composition du conseil d'administration et les possibilités de recruter un groupe de candidats plus diversifié. La transmission de ces données est entièrement volontaire.

Les renseignements personnels obtenus, le cas échéant, au sujet des administrateurs potentiels demeurent confidentiels; seuls les employés du Collège royal qui appuient directement le processus de mise en candidature et le Comité des candidatures/de la gouvernance peuvent y avoir accès. Les renseignements personnels recueillis auprès des administrateurs du conseil d'administration seront conservés pendant 10 ans, et auprès des candidats, pendant un an, avant d'être éliminés de façon sécuritaire. Les renseignements personnels sont gérés conformément à la [Politique sur la protection des renseignements personnels du Collège royal](#) et au programme de gouvernance des données du Collège royal.

Les données démographiques recueillies évolueront au fil du temps, à mesure que l'organisation et la société auront déterminé les meilleures façons d'appuyer l'EDI.

Critères	Définition
Genre	Homme/Femme/Personne non binaire ¹ /Préfère ne pas répondre
Âge	Moins de 45 ans/de 45 à 54 ans/de 55 à 64 ans /65 ans et plus
Étape de carrière	Début de carrière (moins de 10 ans) Milieu de carrière (de 10 à 25 ans) Fin de carrière (plus de 25 ans)
Langues	Français/anglais/autre (veuillez préciser)
Domaine	Médecin praticien/chef d'entreprise /membre du secteur public
Profession	
Province/territoire/pays	
Ville/village	

¹ Classification du genre, [Statistique Canada](#), 1^{er} octobre 2021.

Annexe B : Compétences stratégiques et en matière de gouvernance axées sur la mission

Au nom du Comité des candidatures/de la gouvernance, l'équipe de gouvernance recueille des données sur les compétences des administrateurs actuels et potentiels du conseil d'administration afin d'aider le comité à proposer des candidatures qui renforcent la capacité de gouvernance du conseil.

Le conseil reconnaît qu'une composition équilibrée (administrateurs débutants et chevronnés) peut enrichir ses discussions et sa prise de décisions. Nous invitons les administrateurs actuels et potentiels à évaluer leur capacité de gouverner et d'utiliser leurs connaissances, leurs compétences et leur expérience durant les réunions du conseil d'administration de CRI en fonction d'une échelle de Likert : 1) débutant 2) intermédiaire 3) avancé et 4) chevronné.

Les données recueillies sont gérées conformément à la Politique sur la protection des renseignements personnels du Collège royal et d'autres éléments du programme de gouvernance des données du Collège royal.

Catégorie	Définition
Compétences en matière de gouvernance	
Gouvernance	Connaissance ou expérience des conseils d'administration d'organismes à but non lucratif, à but lucratif, publics ou de filiales.
Leadership	Expérience en leadership ou capacité de leadership (affaires, gouvernement, formation médicale spécialisée et/ou santé mondiale).
Réflexion et planification stratégiques	Capacité d'avoir une « vue d'ensemble » et de proposer des idées en collaboration avec le Conseil du Collège royal et la direction de CRI afin de déterminer l'orientation et les objectifs de CRI.
Équité, diversité et inclusion	Connaissance ou expérience de l'élaboration ou du soutien de pratiques et de politiques équitables et inclusives menant à des pratiques concrètes en matière de diversité, y compris détecter et éliminer le racisme et l'oppression aux niveaux interpersonnel et systémique.
Surveillance des cadres	Connaissance ou expérience de la nomination de cadres et de la supervision du leadership exercé lors des activités quotidiennes de l'organisation.
Surveillance financière	Aptitude à évaluer de façon critique et à interpréter des renseignements d'ordre financier, et à prôner la transparence et la reddition de comptes.
Surveillance des risques	Capacité de prévoir et d'analyser des risques importants pour l'organisation, et de superviser la gestion appropriée de ces risques.
Développement des activités	Compréhension des façons d'établir une valeur à long terme pour une organisation, ses membres et ses intervenants.
Technologies de l'information	Connaissance ou expérience de la surveillance et de la gouvernance liées à l'informatique, aux systèmes et aux technologies de l'information.
Communications et marketing	Connaissance ou expérience de la communication efficace aux intervenants de la valeur d'une organisation et de sa pertinence, à l'aide de plusieurs plateformes.

Catégorie	Définition
Financement	Connaissance ou expérience de l'obtention de fonds externes (gouvernement, fondations, etc.) à l'appui d'initiatives de développement et d'aide internationales.
Éthique	Connaissance et compréhension des obligations fiduciaires, y compris la diligence et la loyauté, auxquelles on peut s'attendre de la part des administrateurs du conseil dans l'exercice de leurs responsabilités.

Catégorie	Définition
Compétences stratégiques et axées sur la mission	
Vision et mission du Collège royal	Compréhension et soutien de la mission, de la vision et du plan stratégique du Collège royal et de ses filiales.
Produits et services du Collège royal	Connaissance des principaux produits et services du Collège royal en matière d'apprentissage à vie des médecins spécialistes, y compris l'agrément, l'évaluation et le perfectionnement du corps professoral.
Activités de consultation à l'étranger en matière de programmes (recouvrement des coûts)	Expérience des activités de consultation à l'étranger et connaissance des catalyseurs opérationnels en formation médicale ou dans le marché des soins de santé dans les Amériques, en Afrique, en Europe, au Moyen-Orient, en Asie, en Australasie (choisir tous ceux qui s'appliquent).
Développement, aide et collaboration à l'échelle internationale	Expérience de la recherche de possibilités et de l'assurance d'un développement durable et socialement responsable à l'échelle internationale dans les domaines de la formation médicale et de la prestation des soins de santé.
Relations diplomatiques	Expérience de la collaboration avec des entités au Canada et à l'étranger afin d'assurer l'avancement de stratégies et de projets clés dans un contexte international.
Droits de la personne	Connaissance ou expérience des questions, politiques ou lois internationales liées aux droits de la personne afin d'éclairer les activités de mobilisation de CRI.